

La chapelle Sainte-Marie-Madeleine d'Argnou (Paroisse d'Ayent)

par
François-Olivier DUBUIS et Antoine LUGON

Sise à environ 890 m d'altitude, en bordure d'un petit vallon descendant vers le sud-ouest et du chemin qui reliait naguère Sion au Rawyl, la chapelle Sainte-Marie-Madeleine est, comme le hameau d'Argnou qu'elle domine de peu, assez à l'écart des autres lieux habités de la commune d'Ayent. Sa situation avait de quoi intriguer les historiens et les amoureux du passé. Aussi, lorsqu'en 1981, M. le curé Séverin entreprit la restauration de ce petit sanctuaire, le Service des Monuments historiques appuya-t-il aussitôt cette initiative¹. Terminés en 1984, les travaux nous ont donné l'occasion d'un examen archéologique de l'édifice et d'une nouvelle enquête dans les archives.

¹ Nous tenons à féliciter particulièrement les paroissiens de bonne volonté qui, avec la collaboration de l'architecte Charles-André Meyer et celle du Service des Monuments, ont travaillé à la restauration. — Nous donnons ici les abréviations les plus fréquemment utilisées au cours de cet article :

AEV : Archives d'Etat du Valais, Sion

ACS : Archives du Chapitre de Sion

Ac, Ayent : Archives de la commune d'Ayent

Ap, Ayent : Archives de la paroisse d'Ayent

GREMAUD, *Doc.* : Jean GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, dans *MDR*, t. XXIX-XXXIII et XXXVII-XXXIX, Lausanne 1875-1884 et 1893-1898.

GREMAUD, *Chartes* : Jean GREMAUD, *Chartes séduoises*, dans *MDR*, t. XVIII, Lausanne 1863, pp. 332-459.

MDR : *Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande.*

Il nous a donc paru utile de nous interroger à nouveau sur les origines de Sainte-Marie-Madeleine d'Argnou, sur son rôle et ses rapports avec la paroisse d'Ayent. Nous présenterons donc dans un premier temps un aperçu de ce que les textes connus disent de la chapelle d'Argnou. Dans un deuxième temps, nous montrerons ce que les murs de Sainte-Marie-Madeleine disent d'eux-mêmes. Enfin, combinant ces deux acquis avec ce que l'on peut savoir des origines de l'église Saint-Romain, nous tâcherons de cerner mieux les rapports de ce sanctuaire et de la chapelle d'Argnou avec les origines de la paroisse.

Le témoignage des documents écrits

Le petit sanctuaire d'Argnou est aussi discret dans les documents d'archives que dans le paysage. Il apparaît une première fois le 6 octobre 1282 : Guillaume Leycia, de Place, d'Ayent, vend pour 62 sols à Pierre, dit Fontana, chevalier, une rente annuelle de 4 fichelins (environ 120 litres) de seigle. Il assigne en garantie de cette rente plusieurs de ses biens-fonds dont un demi-arpent de terre situé « en-dessous de la chapelle d'Argnou »². Si un tel document nous renseigne sur l'existence de la chapelle en 1282, il ne nous apprend rien de son origine ni de sa fonction précise ni de son vocable.

Le 19 août 1322, Jean Hero, de Champouze (hameau de la région ?), après divers legs à l'église Saint-Romain, fait inscrire dans son testament la volonté que soit offert chaque année dans la chapelle d'Argnou, un cierge de 4 deniers en la fête de sainte Marie-Madeleine et un autre semblable en celle de saint Nicolas³.

On n'oserait pas en déduire que la chapelle était placée sous le vocable des deux saints associés par les dernières volontés du testateur si le hasard ne nous avait conservé un document plus explicite : c'est en effet « pour réparer la chapelle Saint-Nicolas et Sainte-Marie-Madeleine d'Argnou » que, le 23 juillet 1349, le testament d'Aymon Heros, curé d'Ayent, prévoit, « si ce travail se fait », un legs de 20 sols⁴. Ce texte ne laisse pas deviner l'importance du chantier éventuel auquel le testateur entendait contribuer. La somme léguée ne paraît pas donner les moyens d'un très gros chantier. Vers la même

² GREMAUD, *Doc.* n° 910 : ...*super dimidio iugere terre subtus capellam Darniosc.* L'estimation du fichelin (mesure de Sion) à 30 litres nous est fournie par l'*Annuaire du Département du Simplon*, Sion 1813, p. 93. S'il est évident que les mesures variaient d'un lieu à l'autre, il est probable qu'elles sont demeurées assez stables au cours du temps.

³ *Item do et lego, precipio et ordino quod annis singulis offeratur pro remedio anime mee in capella de Arniosch in festo beate Marie Magdalene una candela de quatuor denariis et in festo beati Nicholay similiter in dicta capella eiusdem valoris annualiter offeratur una candela* (ACS, Th. 20, Hh, n° 101).

⁴ *Item lego ad reficiendum capellam Beati Nycholai et Beate Marie Magdalenes de Arnioch, si reficiatur, XX s. ; GREMAUD, Doc.* n° 1957.

époque (en 1334), une journée de charpentier coûte au fabricant de Valère entre 9 et 11 deniers, salaire et nourriture compris ; une journée de maçon vaut entre 7 et 8 deniers et une journée de manœuvre entre 3 et 5 deniers⁵. La somme donnée par le curé Heros permettait d'occuper un charpentier, un maçon et un manœuvre pendant une dizaine de jours. On ne sait pas si ce legs était un fait isolé ou s'il venait s'ajouter à d'autres donations en faveur de la chapelle. Les documents ne permettent donc pas de juger si la donation a atteint son but et si les travaux que le curé Heros voulait permettre ont été ou non exécutés.

Pendant près de quatre siècles les archives demeurent muettes à propos de Sainte-Marie-Madeleine : ce silence peut être imputable en partie aux hasards de la conservation des documents, mais il paraît témoigner malgré tout du rôle très secondaire que la chapelle jouait dans l'activité de la paroisse et dans l'esprit de la population.

A partir de la première moitié du XVIII^e siècle seulement⁶, les procès-verbaux des visites pastorales apportent quelques renseignements sur l'état de la paroisse d'Ayent. Nous en extrayons les constats ou ordonnances des évêques successifs au sujet de la chapelle d'Argnou. Les 15 et 16 juillet 1737, la chapelle est mentionnée sous le seul vocable de sainte Madeleine : on a donc oublié dans l'intervalle l'ancien patronage de saint Nicolas, qui ne reparait plus dans les documents ultérieurs. Le statut du petit sanctuaire est alors celui d'un simple oratoire où la messe n'est permise par l'évêque que le jour de la Sainte-Madeleine, où le peuple s'y rend en procession. Il n'est pas possible de savoir si l'évêque crée alors ce statut ou s'il ne fait que répéter une décision prise plus ou moins longtemps auparavant. En ce qui concerne l'état du sanctuaire, l'évêque répète une injonction de la visite précédente (probablement 1703) : « que l'on fasse enfin les fenêtres et qu'on les munisse de fil de

⁵ Le compte du fabricant de Valère (ACS, tir. 6/n° 22) a été publié par Hermann HOLDEREGGER, « Ein Domfabrikrechnung aus dem XIV. Jahrhundert », dans *Revue d'histoire suisse*, 1926, pp. 233-279. Nous en extrayons les quelques exemples de salaires (en nature ou en espèces) qui suivent :

Item duobus lathomis per duos dies pro campanili et la tribouni predictis 4 tur. gross. (= 35 deniers, soit 8 $\frac{3}{4}$ den. par maçon et par jour ; p. 238).

Item pro uno manowrer una die 3 d. ob.

(...) *Item Percevallus et Casaul, pro portando et cassando lo merdafer, fuerunt mecum ad expensas meas per unam diem integram, summa 8 d.* (p. 239).

(...) *Item die martis sequenti fuerunt 4 carpentatores (...) primus habuit de salario 5 d. et alii 3 quilibet 4 d. Item pro expensis 2 s. 4 d.*

(...) *pro salario pro duobus operariis 8 d., pro vino 2 d.* (p. 249).

⁶ L'analyse sommaire d'une visite du diocèse, effectuée en 1444 et dans les années suivantes par l'évêque Guillaume de Rarogne, dont nous avons connaissance par un manuscrit du chanoine J.-J. de Quartéry (*Caliope libri secundi Vallesiae sacrae et profanae, seu Pantheon annotationum a Christo passo usque ad tempora Adriani III de Riedmatten III*; ms. milieu XVII^e siècle, aux Archives d'Etat de Fribourg, fonds Gremaud Valais, n° 8, pp. 247-260), ne prend en considération que l'église de Saint-Romain et ses autels secondaires de Saint-Antoine et de la Vierge Marie, mais ne mentionne pas le sanctuaire d'Argnou.

fer à l'extérieur »⁷ ; l'expression utilisée dans le procès-verbal de la visite était sans doute limpide pour le curé et ses paroissiens : elle confirmait les conclusions d'un entretien auquel ils avaient participé et dont ils connaissaient tous les détails. Pour nous, qui n'avons plus que le texte, une certaine hésitation est inévitable : le visiteur voulait-il que l'on crée des ouvertures dans les murs ? ou que l'on améliore des fenêtres existantes ? ou tout simplement que l'on remplace des cadres défectueux et des verres brisés⁸ ? Enfin le procès-verbal de la visite de 1737 nous apprend que l'entretien du bâtiment incombe aux procureurs de l'église (c'est-à-dire à la paroisse) et qu'il n'existe à Sainte-Marie-Madeleine aucune messe fondée⁹. Ce dernier détail indique le relatif abandon dans lequel la chapelle était tombée.

Le procès-verbal de la visite de Mgr J.-H. Roten (les 5 et 6 février 1754) reprend presque mot à mot les termes de celui de 1737, en ajoutant toutefois une nouvelle injonction : « la partie intérieure doit être fermée »¹⁰. De nouveau, l'ordre n'est plus pour nous suffisamment clair. S'agit-il de créer une clôture (grille de bois ou de fer) dans l'édifice pour en isoler la « partie intérieure » (le chœur), ou simplement de maintenir fermée la porte d'une clôture existant déjà ?

Les 28 et 29 juillet 1764, on ne fait aucune allusion à des transformations ou à des améliorations à apporter au sanctuaire ; faut-il en déduire que les travaux demandés en 1737 et en 1754 ont été exécutés ? A propos de la fête de sainte Marie-Madeleine, Mgr Fr.-Fréd. Ambüel précise qu'il n'entend pas déroger à cette tradition, ni au sermon qui se fait pour la circonstance, à la condition expresse toutefois que si la fête tombe un dimanche, on fasse appel à un célébrant autre que le curé, de façon à ne pas devoir supprimer l'office de l'église paroissiale¹¹. A part une réparation des fenêtres (1808)¹² les procès-verbaux des visites de 1783, 1808, 1820 et 1833 n'ordonnent pas de travaux à exécuter dans cette chapelle¹³. En 1866, Mgr P.-J. de Preux ordonne à son

⁷ AEV, Ap, Ayent, P2 : [...] *Sacellum supra Arnioud in honorem Sanctae Magdalene.*

Declaratur oratorium et per consequens interdicatur celebratio missae nisi die S. Magdalene accedente populo processionaliter admittitur.

Fiant tandem fenestras et muniantur filo ferreo exterius prout in praecedenti actu visitationis injunctum extat.

⁸ L'analyse archéologique du bâtiment permettra de se faire une idée plus précise de ce que l'évêque demandait (ci-dessous, p. 101 ss.).

⁹ AEV, Ap, Ayent, P2 : [...] *Manuentio incumbit procuratoribus ecclesiae. Missarum de caetero nullam habet foundationem.*

¹⁰ AEV, Ap, Ayent, P4 : [...] *Pars interior habeatur clausa.*

¹¹ AEV, Ap, Ayent, P5 : [...] *Declaratum fuit oratorium in praecedenti uti et praesenti ; interdicatur ibi celebratio missae nisi in festo S. Magdalene, dum accedit populus processionaliter, cui devotioni nil derogari intenditur, uti et exhortationi ibidem fieri consuetae, hacce tamen restrictione et declaratione expressa quod si festum in dominicam incidat, procuratores ecclesiae alium constituere habeant sacerdotem ad ibi celebrandum quin tamen derogetur officijs parochialis ecclesiae.*

¹² AEV, Ap, Ayent, P28 : [...] *Defectus : fenestras reparentur.*

¹³ Procès-verbaux des visites pastorales : AEV, Ap, Ayent, P6, 28, 34 et 63.

propos : « qu'on la répare si l'on ne veut pas qu'elle soit interdite à l'avenir »¹⁴. Le visiteur n'ajoute aucune indication au sujet des travaux jugés nécessaires. En 1881 enfin, Mgr A. Jardinier demande que la chapelle soit pourvue de fenêtres et assainie de son humidité. En outre, l'évêque décide que si la fête de la patronne de l'oratoire tombe un dimanche, le curé choisira un jour de semaine pour y célébrer le service traditionnel¹⁵.

Le témoignage des documents écrits peut donc se résumer de manière très laconique : la chapelle existait en 1282 ; elle était placée sous les vocables de saint Nicolas et de sainte Marie-Madeleine ; on envisageait en 1349 d'y faire quelques réparations dont il nous est difficile d'estimer l'importance. Au XVIII^e siècle, le vocable de saint Nicolas est tombé dans l'oubli et le sanctuaire est considéré comme un simple oratoire, dans lequel on ne célèbre que le jour de sainte Marie-Madeleine et pour lequel les évêques n'ordonnent que des réparations d'importance mineure. Si le bâtiment n'existait plus, il faudrait renoncer à en savoir davantage.

Le témoignage du bâtiment

Vue de l'extérieur, avant sa restauration, la chapelle d'Argnou aurait semblé fort banale avec ses fenêtres sans caractère et sa couverture quelque peu maladroite, si l'attention n'avait pas été d'emblée attirée par la façade occidentale avec son pignon à ressauts et par la petite abside que cachait en partie un fouillis de buissons. Il devait bien s'agir d'un sanctuaire très ancien. A l'intérieur toutefois, on trouvait l'ambiance d'un style baroque campagnard, un peu lourdaud mais non sans charme, qui contrastait avec la silhouette découverte de loin. On pouvait d'autant mieux pressentir que l'édifice avait une longue histoire.

Les récents travaux, grâce aux éléments nouveaux qu'ils ont mis au jour, ont confirmé cette impression. Une fois débarrassés des restes de crépi qui les rendaient peu lisibles, les murs des façades se sont révélés d'une maçonnerie presque entièrement homogène. Le gros œuvre résulte donc d'un seul chantier, même à l'abside, où une petite différence de plan entre le socle et la partie supérieure aurait pu faire penser à deux étapes de construction¹⁶. Les

¹⁴ AEV, Ap, Ayent, P246 : [...] *Reparatur ne prorsus interdicatur.*

¹⁵ [...] *hac tamen declaratione et restrictione quod si festum in dominicam incidat, D. Parochus aliam determinet diem in qua missa ibidem celebrari poterit.*

Defectus : Oratorium fenestris provideatur et ab humore praeservetur (AEV, Ap, Ayent, P367) ; c'est peut-être à la suite de cette injonction qu'on a creusé à l'est de la chapelle pour dégager l'abside du talus auquel elle s'adossait, et qu'en 1903, le curé Benjamin Perruchoud fit élever un mur de soutènement à l'ouest de l'édifice (AEV, Ap, Ayent, P450).

¹⁶ L'examen de la maçonnerie et du mortier révèle qu'à l'intérieur comme à l'extérieur, il s'agit d'un travail homogène. La reprise est due à une irrégularité d'implantation corrigée en cours de chantier (voir ci-dessous, p. 102).

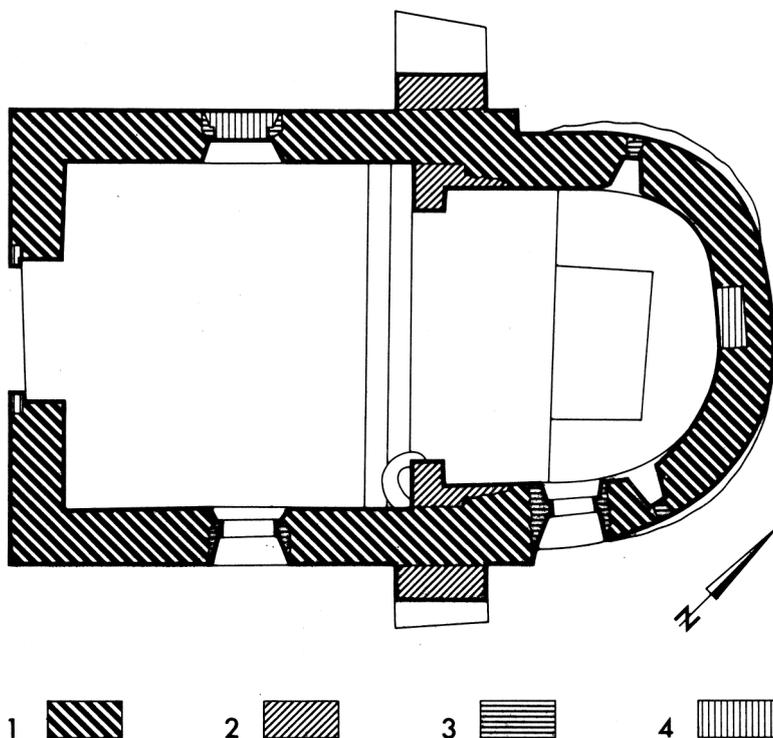


Fig. 1. — Plan analytique ; échelle 1 : 100.

1. Fin du X^e siècle/1^{re} moitié du XI^e.
2. Premier tiers du XVIII^e siècle.
3. Deuxième tiers du XVIII^e siècle.
4. Fin du XIX^e siècle.

seules modifications ultérieures apportées aux façades sont, à part les réfections de crépi, la transformation des fenêtres et l'adjonction des deux contreforts qui épaulent maintenant la nef à l'entrée du chœur. La toiture est évidemment tardive comme le montre notamment sa maçonnerie d'appui, ajoutée au sud-est sur le mur et la corniche de l'abside ancienne. A l'intérieur, les parois périphériques appartiennent elles aussi à la chapelle primitive, de même que la voûte en cul-de-four sur l'abside. En revanche, les ouvertures ont subi quelques transformations et l'on a ajouté tardivement la voûte sur la nef ainsi que l'arcade qui ouvre de celle-ci sur le chœur.

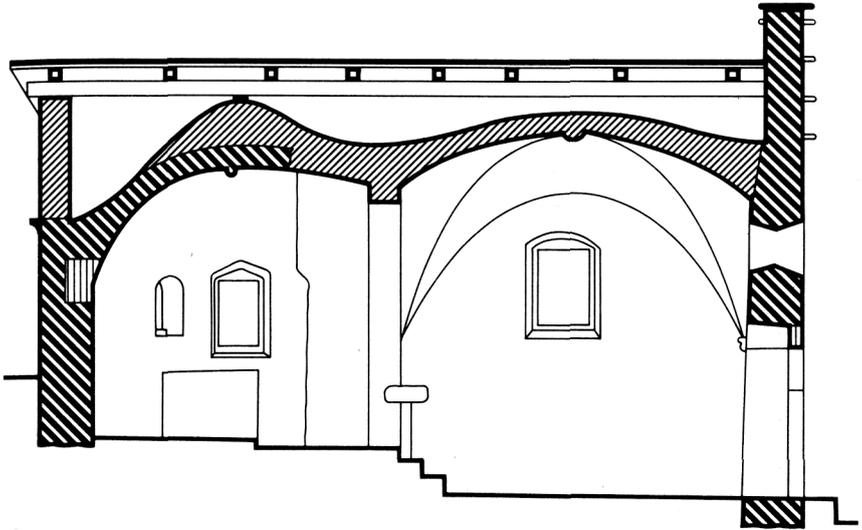


Fig. 2. — Profil longitudinal ; échelle 1 : 100.
Désignation des époques de construction : voir fig. 1.

La chapelle romane

Les dimensions de la chapelle primitive¹⁷, qui d'ailleurs sont conservées par l'édifice actuel, sont fort modestes : longue de 10,05 m hors œuvre, elle est large de 6 m à la nef et de 5,45 m à l'abside. L'élévation de la façade occidentale atteint 6,75 m. Il faut s'arrêter à quelques détails de la construction qui sont apparus sur notre récent chantier.

Les murs appartenant au bâtiment primitif sont partout épais de 0,70 à 0,75 m. Leurs fondations descendent très peu dans le terrain : deux ou trois assises, dont la plus basse déborde un peu, suffisent à la nef. La base de l'abside semble avoir été posée un peu plus profondément mais l'état primitif du talus auquel elle s'adossait est rendu méconnaissable par des remaniements

¹⁷ Les travaux de réfection du sol n'ont mis au jour aucun vestige de sanctuaire plus ancien que notre chapelle.

ultérieurs¹⁸. Les matériaux utilisés par le maçon sont surtout des galets naturels (parfois retouchés au marteau) et des morceaux de schiste. Les éléments sont distribués en assises assez régulières, hautes de 15 à 20 cm. Parfois des morceaux de schiste ou des petits galets plats sont disposés en oblique mais sans constituer, sauf dans quelques cas apparemment fortuits (plutôt à l'intérieur du bâtiment), de véritables épis. Il semble que l'on voulait utiliser quand même certains éléments trop petits pour être disposés autrement dans la maçonnerie. Les pierres longues mises en œuvre dans les angles respectent d'ordinaire la hauteur des assises.

Malgré sa grande simplicité, le plan de la chapelle primitive suscite quelques remarques. Dans la partie basse de l'édifice, la façade méridionale de la nef est plus longue (6,90 m) que la façade septentrionale (6,70 m). Cette implantation irrégulière détermine la déviation des bases de l'abside vers la gauche. La difformité du plan, d'ailleurs plus sensible à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'abside, semble résulter moins d'une intention que d'une certaine maladresse lors de l'implantation. En effet, on tente de la corriger au mieux en bâtissant la partie supérieure des murs. L'angle sud-est de la nef monte en rentrant légèrement par rapport à la partie inférieure, de sorte que le haut de la façade sud de la nef a la même longueur que la façade nord. L'arc triomphal d'origine¹⁹ à l'entrée de l'abside a été construit parallèlement à la façade occidentale. Quant à l'abside, le tracé intérieur reste le même, mais l'extérieur est corrigé en bâtissant en retrait de la partie inférieure au nord et au sud, et légèrement en surplomb à l'est²⁰.

Les éléments supérieurs de la chapelle primitive peuvent être restitués sans trop d'hypothèse. Le sommet des gouttereaux de la nef et la ligne générale du pignon occidental n'ont pas été modifiés. Le toit de cette partie de la chapelle n'a donc guère changé de forme jusqu'à nos jours. Il est probable que sa structure primitive était faite de pannes tendues du pignon occidental à un pignon oriental (maintenant disparu avec l'arc triomphal primitif). On ne sait pas si la nef avait un plafond ou si la structure du toit était apparente à l'intérieur. On ignore aussi bien si la couverture originale était de bardeaux ou peut-être d'ardoises. Sur l'abside, la voûte en cul-de-four subsiste, ainsi que les restes d'une corniche au sommet de la façade. La couverture était le plus probablement en demi-cône appuyé à l'ouest contre le pignon maintenant disparu.

¹⁸ A part les premières assises inférieures, la partie basse du mur en dessous de la tranchée n'est pas prévue dès l'origine comme une fondation ; le mur en effet est proprement maçonné. Il a probablement été enterré lorsqu'on a jugé bon, en cours de chantier, de corriger le plan. — Bien longtemps avant 1981 (peut-être suite à la visite de 1881), on a creusé le talus pour dégager l'abside. Ce creux empêche tout constat stratigraphique par rapport aux travaux du Moyen Âge.

¹⁹ Seule l'analyse des transformations du XVIII^e siècle permet de restituer en partie le dispositif primitif, voir plus bas, p. 104 s.

²⁰ La façon de corriger le plan de l'abside indique que l'on avait remis de la terre contre la maçonnerie après avoir construit la partie inférieure et que seule la partie supérieure allait être visible. Assez bizarrement, les petites fenêtres du chœur se seraient trouvées presque au niveau du sol extérieur ainsi réaménagé.

L'aspect de l'intérieur était sans doute d'une grande sobriété. A la nef, où nous n'avons pas trouvé de substructures primitives, le sol était probablement une simple terre battue. Dans l'abside on s'est peut-être donné davantage de peine : l'empierrement que nous y avons constaté portait peut-être déjà un sol de chœur avec chape de mortier, élevé d'environ 0,60 m par rapport à celui de la nef²¹.

Nous n'avons pas trouvé de traces de l'autel primitif. Il est possible que la niche²² originale existant au fond de l'abside ait eu quelque rapport avec le décor de cet autel.

Les parois étaient le plus vraisemblablement enduites.

Nous avons pu faire quelques constatations intéressantes au sujet de la distribution de la lumière dans l'édifice. Avant la restauration, on ne distinguait au chœur et dans les parois latérales de la nef aucune fenêtre manifestement contemporaine des maçonneries primitives. Seules deux petites niches visibles au nord et au sud, à l'intérieur de l'abside, pouvaient faire songer à d'anciennes ouvertures obturées. Les ouvertures en fonction (une au sud du chœur et les deux autres dans les murs gouttereaux de la nef) donnaient l'impression de percements tardifs et assez banals.

L'examen plus précis dont le décrépiage a donné la possibilité, est riche en surprises. Les deux niches observées dans l'abside sont bien les embrasures de deux petites fenêtres bouchées. Les encadrements, seuls obturés, sont apparus en façade. Largés d'environ 20 à 25 cm et hautes de 50 à 60 cm, ces fenêtres sont entourées d'un cadre de tuf proprement taillé. Les montants (qui, au sud, sont posés sur une seule et même plaque de schiste) sont faits soit d'éléments verticaux faiblement accrochés à la maçonnerie ambiante, soit d'éléments horizontaux mieux ancrés. Le sommet est une seule traverse dans laquelle est taillé l'arc en plein cintre. En plan, les deux montants forment un léger ébrasement.

Les fenêtres actuelles dans les murs latéraux de la nef sont, malgré leur apparence anodine, l'attestation des fenêtres primitives. Sauf un remaniement qui allonge vers le bas la fenêtre du midi, ces ouvertures (piédroits et arc surbaissé à l'extérieur et à l'intérieur) sont appareillées en même temps que le mur. La forme de ces ouvertures, presque carrée, n'est vraisemblablement pas celle des fenêtres originales de la nef. En façade, l'espace déterminé par cet ouvrage de maçonnerie contenait sans doute un encadrement de mortier léger qui déterminait lui-même la forme de la vraie fenêtre. En supposant que ce mince remplissage prenait beaucoup de place, on peut songer qu'il entourait une fenêtre relativement grande ; en supposant au contraire qu'il occupait peu de place, on peut imaginer qu'il entourait deux petites fenêtres géminées²³.

²¹ Ce sol d'abside est pratiquement au niveau de la naissance des murs : il est donc exclu qu'un sol primitif se soit trouvé plus bas.

²² Cette niche n'a jamais été autre chose qu'une niche : il n'existait en façade aucune trace d'encadrement ou de remaniement.

²³ Il faut noter que cette façon de construire les fenêtres était fréquente dans le Valais médiéval : elle nous a laissés de nombreuses « fausses fenêtres » (l'ouvrage de grosse maçonnerie dépourvu de ses compléments légers), comme on en a trouvé par exemple à la cure de Saint-Maurice, ou comme on en voit encore à la grande salle du château de Tourbillon.

Dans la paroi ouest de la nef, l'embrasure de la porte avec son arc surbaissé et celle de l'*oculus* sont contemporaines de la construction du mur. En revanche, les encadrements de ces deux ouvertures (en façade) ne paraissent plus être le dispositif d'origine. Il semble que l'encadrement primitif de la porte, probablement appliqué contre la maçonnerie, ait été entièrement remplacé, soit parce que les intempéries l'avaient rongé, soit parce qu'on voulait obtenir une entrée un peu moins étroite.

On l'a vu plus haut, aucun document écrit ne nous renseigne sur la date, antérieure à 1282, où la chapelle a été construite. La nature de la maçonnerie, la faiblesse des fondations et la forme des deux fenêtres de l'abside suggèrent que le chantier a pu avoir lieu vers la fin du X^e siècle ou au XI^e, plutôt dans la première moitié de ce siècle.

La chapelle romane a dû être l'objet de bien des petites réparations au cours des siècles. Ainsi, le sanctuaire avait déjà quelque 300 ans quand le curé Aymon Heros (1349) entend contribuer à de tels travaux, dans le cas où on se déciderait à les faire²⁴. Ces petites interventions, comme l'entretien des parois et surtout du toit, n'ont pas laissé de traces repérables aujourd'hui.

La transformation de l'époque baroque

La seule transformation notable que l'analyse nous permette d'enregistrer est une baroquisation très modeste de l'édifice médiéval. L'opération (peut-être exécutée en plusieurs étapes) comprend une modification du plan intérieur, une transformation de la couverture et diverses retouches concernant les fenêtres et probablement aussi la porte d'entrée. Le plan intérieur est changé. L'arc triomphal et le pignon oriental de la nef sont démolis. Un nouvel arc d'entrée au chœur est construit environ 0,80 m plus à l'ouest. En même temps que le mur alors construit, on bâtit une maçonnerie de raccordement avec les vieux murs de l'abside : ce travail assure une certaine unité au plan du chœur transformé et colmate la brèche faite dans les murs romans en enlevant l'arc triomphal d'origine.

Les deux contreforts bâtis contre les façades, au nord et au sud du nouvel arc triomphal, appartiennent probablement au même chantier : on craignait sans doute un mouvement des murs latéraux de la nef, désormais dépourvus de leur liaison primitive à l'est.

Le déplacement de l'entrée du chœur agrandissait le sanctuaire et donnait au plan de la nef des proportions nouvelles : on obtenait un carré, plus facile à voûter. L'autre intervention importante de la baroquisation a touché la couverture de l'édifice. Une voûte d'arêtes en maçonnerie est construite sur la nef. De forme tout à fait simple, elle n'avait pour décor que des têtes d'anges en plâtre placées aux quatre angles en dessous de la retombée des arêtes et à la clef de voûte. Une tête semblable ornait la clef de voûte de l'arc triomphal. A la nef, les sondages exécutés avant la restauration par

²⁴ Voir plus haut, p. 96.

M^{me} Madeleine Meyer-de Weck²⁵ ont permis de voir que les murs étaient couverts d'un enduit blanc et lisse et que les arêtes de la voûte, ainsi que l'arc triomphal, étaient probablement rehaussés d'une peinture que le mauvais entretien du toit avait fait depuis longtemps disparaître presque entièrement.

Au chœur, la structure primitive de la voûte en cul-de-four est demeurée en place : on s'est contenté de la raccorder au nouveau mur occidental. Puis l'on a habillé cette maçonnerie d'un enduit évoquant, par un faible relief, les arêtes d'une voûte en pavillon avec un petit décor moulé à la clef. Comme à la nef, l'humidité a fait disparaître d'éventuelles peintures.

La démolition de l'arc triomphal roman et du pignon oriental de la nef avait naturellement entraîné une démolition complète du toit. La construction d'une nouvelle charpente paraît avoir été faite sans grand souci d'élégance. La couverture à deux pans reprit sur la nef l'ancien profil, mais au lieu de s'arrêter contre un nouveau pignon qu'on aurait pu élever sur l'arc triomphal, elle continue sans modification de profil jusqu'au-dessus de l'abside. Ici, un mur bâti au-dessus de la corniche primitive soutient la panne faîtière et le pan méridional du toit. Une large ouverture, propre à permettre l'accès aux combles et une bonne aération de ceux-ci, a été laissée sur la partie nord de l'abside²⁶.

On enregistre aussi quelques transformations des ouvertures. Il est possible que l'encadrement primitif de la porte ait été alors remplacé par l'actuel. Les deux fenêtres latérales de la nef sont retouchées de manière à augmenter l'apport de lumière. Cette transformation est conforme à l'esprit de la baroquisation de l'intérieur. L'intervention toutefois reste assez modeste. Dans la fenêtre du nord, on se contente d'enlever l'encadrement primitif en maçonnerie légère, sans modifier la structure du mur lui-même. Celle-ci est alors revêtue d'un enduit qui s'amincit vers l'extérieur en formant un ébrasement devant la vitrerie. En façade, l'encadrement est de mortier lissé. Au sud, on procède à une opération semblable, sauf que l'on entame la maçonnerie du mur pour agrandir l'ouverture vers le bas. Au chœur, les deux petites ouvertures romanes ne conviennent plus du tout à l'ambiance baroque : on les transforme en niches et l'on perce une nouvelle fenêtre notablement plus grande dans la paroi sud. Comme à la nef, l'encadrement est fait de mortier lissé.

Le retable d'autel très modeste, au millésime de 1729, qui se trouvait encore dans la chapelle avant la restauration, était orné de trois statues accompagnées d'inscriptions : saint Marc au nord, sainte Marie-Madeleine au centre, et saint Grat au sud. L'autel lui-même n'était qu'un massif de maçonnerie assez informe, complètement enfermé dans de la boiserie²⁷.

²⁵ Dossier préparatoire, mai 1981 ; aux archives du Service des Monuments historiques, C8/2010.

²⁶ On a peut-être voulu éviter le travail minutieux de charpente qu'aurait exigé une couverture particulière de l'abside, ainsi que les problèmes d'étanchéité qu'ont toujours posés les pignons saillant de la toiture.

²⁷ Le bénitier incorporé au piédroit sud du nouvel arc triomphal pouvait faire croire, avant l'analyse du bâtiment, qu'un édifice primitif s'arrêtait là et que la nef avait été ajoutée ultérieurement. Nous savons maintenant que ce bénitier de pierre a été mis là au XVIII^e siècle ; nous ne pouvons que nous étonner de son emplacement bizarre.

Depuis l'époque de sa baroquisation, la chapelle n'a pas été l'objet de travaux bien importants jusqu'à la récente restauration. Il est possible que la grille de bois dans l'arc triomphal baroque soit une création ou une re-création assez tardive. Dans la nef, l'obturation de la fenêtre du nord, le décor peint simulant la pierre de taille aux arêtes de la voûte et sur l'arc triomphal, ne remontaient sans doute qu'au XIX^e siècle, voire au début du XX^e.

L'histoire de la chapelle et ses rapports avec celle de la paroisse

Les renseignements donnés par les documents écrits et ceux qu'apporte l'examen du bâtiment peuvent être maintenant regroupés pour ébaucher une histoire de la chapelle d'Argnou. Il faudra ensuite se poser la question du rôle que ce petit sanctuaire a joué au cours des siècles dans la paroisse d'Ayent.

Conclusions relatives à l'histoire de la chapelle

L'examen de la chapelle primitive nous a permis d'apprécier les éléments caractéristiques à partir desquels on peut proposer une date de construction. La fourchette la plus probable contiendrait la fin du X^e siècle et le XI^e, avec une préférence pour la première moitié de celui-ci. Les vocables de la chapelle, connus par le témoignage des textes, confirment dans une certaine mesure l'hypothèse. Tous les historiens admettent que le culte de sainte Marie-Madeleine s'est répandu en Europe occidentale depuis le milieu du XI^e siècle²⁸. Peu avant le milieu du XIV^e siècle, ce vocable n'est pas le seul : on mentionne aussi saint Nicolas, dont la vogue commence dans la deuxième moitié du X^e siècle, plus d'un siècle avant le transfert (1087) de ses reliques à Bari²⁹. On se trouve donc devant deux possibilités : ou bien le vocable double de saint Nicolas et sainte Marie-Madeleine a été adopté dès la construction de la chapelle, et celle-ci remonte plutôt à la deuxième moitié du XI^e siècle, ou bien le vocable de sainte Marie-Madeleine, qui seul subsiste après le Moyen Age, et qui est cité en second rang dans le texte de 1349, a été ajouté à un vocable primitif de saint Nicolas. Ce dernier, tombé plus tard en désuétude, pourrait convenir à un sanctuaire de la fin du X^e ou du début du XI^e siècle.

²⁸ Voir par exemple Iso MÜLLER, « Zur Entstehung der Pfarreien im Wallis », dans *Vallesia* XXII, 1967, p. 46.

²⁹ Voir Iso MÜLLER, *op. cit.*, p. 22.

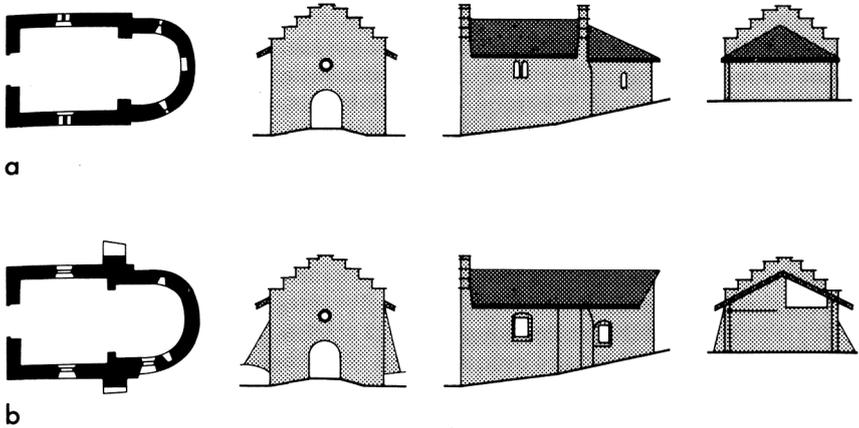


Fig. 3. — La chapelle originale et sa transformation du XVIII^e siècle ;
plan et façades ouest, sud et est ; échelle 1 : 400.

a) La chapelle romane.

b) Etat du bâtiment à la fin du XVIII^e siècle.

C'est dire qu'ici comme en bien d'autres lieux du Valais, la première mention écrite (1282) intervient plus de deux siècles après la création du lieu de culte³⁰.

Il n'est donc pas étonnant que l'on envisage des réparations peu avant le milieu du XIV^e siècle. Les divers travaux d'entretien, apparemment sans transformation importante, qui ont pu être faits avant l'époque de la baroquisation, n'ont laissé de trace ni dans le bâtiment ni dans les archives. D'ailleurs l'état dans lequel se trouvait la chapelle au moment de la transformation baroque indique que l'on s'était contenté de maintenir l'édifice roman.

La date de la grande transformation ne peut plus être fixée avec précision. Ayant examiné les restes du décor, M^{me} Meyer-de Weck proposait dans son rapport le début du XVIII^e siècle. Le retable au millésime 1729 confirme cette hypothèse. Les textes n'apportent que peu de renseignements. Nous n'avons pas pu retrouver le procès-verbal de la visite de 1703 qui faisait peut-être allusion à ce projet de réfection. Lors de la visite suivante (1737) l'évêque ordonne « que l'on fasse enfin les fenêtres » comme cela est ordonné

³⁰ Les documents conservés par nos archives remontent rarement au-delà du XII^e siècle. Dans ces conditions, il est fréquent de découvrir des églises ou chapelles beaucoup plus anciennes que leur première attestation écrite : les cas d'églises comme Saint-Théodule (Sion) ou Géronde (près de Sierre) et Ardon, sont de ce point de vue exemplaires.

dans la précédente visite. M^{me} Meyer-de Weck a constaté autour des fenêtres de la nef une réfection postérieure à l'enduit posé lors de la construction de la voûte. Jointe au texte de 1737 et à nos constats archéologiques, cette observation suggère que la baroquisation de la chapelle, bien commencée en construisant le nouvel arc triomphal et les voûtes, s'était terminée dans la lassitude et le manque d'argent, par l'exécution d'une toiture bien sommaire. L'amélioration des fenêtres, qui faisait sans doute partie du programme conseillé par l'évêque ou du moins approuvé par lui, aurait été jugée superflue par les paroissiens. Le visiteur, exprimant en 1737 la volonté que l'on s'occupe « enfin » des fenêtres, marque un peu d'agacement. Il est vrai que l'ambiance baroque nouvellement créée dans la chapelle (probablement entre 1703 et 1729) s'accommodait mal des jours un peu chiches de la chapelle romane. Lors de la visite de 1754, l'évêque insiste à nouveau sur ces fenêtres en rappelant les ordonnances déjà formulées en 1703 et en 1737. Il semble bien que la correction des fenêtres de la nef et la création de la grande fenêtre du chœur ont été exécutées entre 1754 et 1764, puisque à cette dernière date, le visiteur ne fait plus allusion à ce travail³¹.

Au bout d'une centaine d'années, la réfection du XVIII^e siècle ne suffisait plus au maintien de la chapelle. Sans doute avait-on négligé les travaux d'entretien courant. En 1866, l'évêque ordonne que l'édifice soit réparé sous menace d'y interdire toute célébration liturgique. En 1881, le visiteur juge nécessaire de remettre en état les fenêtres et d'assainir le bâtiment de son humidité. C'est à la suite de ces injonctions, mais dans des délais que nous ne connaissons pas, que l'on a creusé à l'est de la chapelle pour dégager l'abside du talus voisin et que l'on a créé à l'intérieur le décor à fausses pierres de taille. Tout au long du XVIII^e siècle et jusqu'à la récente restauration, le principal ennemi de la chapelle a été l'eau ; le toit notamment, laissait toujours à désirer. M^{me} Meyer-de Weck a pu constater les graves destructions provoquées dans tous les enduits peints et dans le décor de plâtre par ces infiltrations de pluie.

Hypothèse relative à la fonction de cette chapelle

Sur la fonction du petit sanctuaire d'Argnou, les textes ne sont pas très prolixes. Le legs de 1322 qui prévoit l'offrande annuelle de deux cierges, l'un à la Sainte-Marie-Madeleine et l'autre à la Saint-Nicolas, suggère, ce qui n'a rien d'étonnant, que ces deux fêtes étaient solennisées à la chapelle. Dès 1737, les visites pastorales signalent qu'on ne célébrait ici qu'un office en l'honneur de sainte Marie-Madeleine, jour où les paroissiens d'Ayent venaient en procession. Les termes utilisés pour désigner ce lieu de culte (*capella* au XIV^e siècle, puis dès le XVIII^e, *sacellum*, ou, dans un langage plus juridique, *oratorium*) désignent un sanctuaire secondaire, voire très peu important.

³¹ Ces procès-verbaux de visite ont été présentés ci-dessus, p. 97 s.

Cette modestie de la fonction remplie par la chapelle d'Argnou nous paraît confirmée par le fait que depuis sa fondation jusqu'au XVIII^e siècle, elle n'a jamais été l'objet de transformations importantes. Pourtant, l'édifice se survit depuis bientôt un millénaire, échappant à la démolition et à l'interdiction liturgique : cela marque que les gens d'Ayent, malgré tout, demeuraient attachés à cette chapelle. C'est peut-être pour cela qu'on a cru devoir fixer à Argnou le centre primitif de la paroisse d'Ayent.

Cette idée, qui passe parfois pour une « tradition », ne remonte qu'à la première moitié du XX^e siècle. Dans un article sur Ayent paru en 1921, J.-E. Tamini écrivait avec prudence (et sans faire mention de paroisse) : « Au spirituel, la chapelle d'Arniou dut desservir primitivement Ayent, Arbaz et Grimisuat. »³² Le P. Sulpice Crettaz, qui publie en 1933 son étude sur la contrée d'Ayent, développe d'abord l'idée de J.-E. Tamini : « La chapelle de la Madeleine, à Arnioud, probablement desservie par le clergé de Sion, a dû être le noyau primitif de la paroisse d'Ayent, Arbaz et Grimisuat y compris. » Puis, il se fait plus affirmatif : « Des titres de 1454 nous laissent entendre qu'à cette époque la tradition désignait la chapelle d'Arnioud comme l'ancienne église paroissiale. »³³ Dans son *Nouvel Essai de Vallesia Christiana* (1940), J.-E. Tamini persiste toutefois dans sa prudence, tandis que pour le rédacteur de l'*Armorial Valaisan* (1946), la chapelle « passe en 1454 pour avoir été l'église paroissiale primitive de toute la contrée »³⁴.

A l'appui de ces affirmations plus ou moins nuancées et qui tendent à devenir une « histoire reçue », la plupart des auteurs ne présentent aucun document. Seul le P. Sulpice Crettaz croit pouvoir faire état d'une tradition attestée déjà vers le milieu du XV^e siècle. La chose mérite examen. Le 6 avril 1454, l'évêque Henri Asperlin tranche par une sentence arbitrale un litige entre Henri de Cabanis, prieur d'Ayent, et Pierre Hardi, curé du lieu, au sujet de leurs droits respectifs. C'est ce document³⁵, qu'il présente d'abord comme un « exposé des droits du prieur et du curé », qui engage le P. Sulpice à écrire, suivant assez fidèlement le chanoine de Rivaz : « L'autel du curé était alors celui de la chapelle dédiée à Ste Marie-Madeleine. Le curé revendiquait encore celui de S. Antoine, avec ses revenus, ses offrandes, etc. (de Rivaz, I, 18, p. 704). N'est-ce pas une preuve que la „Madeleine” était l'ancienne église paroissiale ? »³⁶

³² *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, t. I, Neuchâtel 1921, p. 488 (art. Ayent).

³³ Sulpice CRETZAZ, *La Contrée d'Ayent*, Saint-Maurice 1933, p. 89 s.

³⁴ J.-E. TAMINI et P. DÉLÈZE, *Nouvel Essai de Vallesia Christiana*, Saint-Maurice 1940, p. 273 : « La chapelle Sainte-Madeleine à Argnoud, dit-on, desservait primitivement Ayent, Arbaz et une partie de Grimisuat. » — Voir aussi *Armorial Valaisan*, Zürich 1946, p. 17 (art. Ayent), que L. BLONDEL, « Les châteaux d'Ayent » (*Vallesia* II, 1947, p. 10) suit, non sans quelque réserve.

³⁵ ACS, Th. 19, Hh, n° 67.

³⁶ CRETZAZ, *op. cit.* pp. 89-90. Le texte de de Rivaz auquel il se réfère se trouve aux AEV/Fonds de Rivaz, *Opera Historica*, t. 18.

Le recours au parchemin, scellé par Mgr Asperlin et conservé aux Archives du Chapitre de Sion, aurait permis à l'historien d'y voir plus clair. Le document porte en effet que le curé revendiquait (contre le prieur) « l'autel et chapelle Sainte Marie-Madeleine construite dans l'église dudit lieu d'Ayent » de même que « l'autel Saint-Antoine construit dans la même église »³⁷. Il est donc évident qu'il ne s'agit pas de la chapelle d'Argnou. De Rivaz, d'ailleurs, ne le situait pas à Argnou. Il s'agit simplement d'un autel secondaire de l'église de Saint-Romain, tout comme celui de Saint-Antoine³⁸. La sentence arbitrale de 1454 n'atteste donc aucune tradition faisant de la chapelle d'Argnou l'ancien centre paroissial de la contrée d'Ayent.

D'ailleurs, l'examen de la chapelle elle-même ne suggère en aucune manière qu'elle a pu être une église paroissiale. Les dimensions de l'édifice sont extrêmement modestes et surtout il n'existe ni clocher ni vestige des fondations d'une telle tour qui aurait pu être ultérieurement démolie. Le sanctuaire primitif demeure ici constitué d'une nef et d'une abside tandis qu'à Saint-Léger de Nendaz, ou à Saint-Germain près de Rarogne, on constate l'adjonction à la chapelle primitive d'un clocher qui correspond à la fonction paroissiale du lieu de culte³⁹.

Si rien donc n'indique que la chapelle d'Argnou est une église paroissiale plus ou moins abandonnée, le problème des rapports de cet édifice avec l'église Saint-Romain d'Ayent et avec l'organisation ancienne de la pastorale demeure pourtant posé. On sait que la possession de l'église d'Ayent a été confirmée à l'abbaye bénédictine d'Ainay par le pape Pascal II, le 12 février 1107.

Le souverain pontife prend sous la protection du siège apostolique tous les biens que possédait le monastère lyonnais le jour où il avait lui-même consacré sa nouvelle église (29 janvier 1107). Le document pontifical ne nomme expressément que trois de ces possessions, celles qui peut-être étaient les plus contestées à l'abbé Gauceran et à ses moines : une église de Genève, donnée par Gui, évêque du lieu, une autre dans le diocèse du Puy-en-Velay, due à la générosité de deux de ses évêques, Ponce et Adhémar, et « l'église

³⁷ [...] *prenominatus dominus Petrus curatus dicebat et proponebat sibi pertinere et ad eum et suam curam spectare ea que secuntur. Et primo altare et capellam beate Marie Magdalene in ecclesia dicti loci de Ayent constructam [...] item dicebat ipse curatus sibi pertinere sancti Anthonii altare in eadem ecclesia constructum...* (ACS, Th. 19, Hh, n° 67).

³⁸ Les visites pastorales (à partir de 1737) ne mentionnent plus cet autel Sainte-Marie-Madeleine de Saint-Romain, mais signalent par contre la présence de celui de Saint-Antoine.

³⁹ Voir par exemple F.-O. DUBUIS, « Saint-Léger de Nendaz : les sanctuaires antérieurs à l'église actuelle », dans *Annales valaisannes*, 1984, p. 139 s. ; « L'église Saint-Germain des Vignes (Paroisse de Rarogne) », dans *Vallesia XXXIX*, 1984, pp. 101 ss ; « Les anciennes églises Saint-Laurent de Bramois et leur signification pour l'histoire de la paroisse », dans *Annales valaisannes*, 1984, pp. 116 ss.

Saint-Romain d'Ayent», dont le donateur n'est pas indiqué⁴⁰. Les deux premières de ces églises n'étaient pas des possessions bien anciennes de l'abbaye, puisque l'évêque du Puy, Adhémar, et celui de Genève, Gui de Faucigny, ont exercé leurs fonctions respectivement de 1087 à 1098 et de 1078 à 1120 environ⁴¹. Le fait que le donateur de Saint-Romain n'est pas indiqué doit-il s'expliquer par l'éloignement du Valais ou par une plus grande ancienneté de la donation (vers le milieu du XI^e siècle, voire plus tôt ?)⁴² ? On sait ce qui est confirmé au monastère : la possession de l'église Saint-Romain. Mais on ignore ce qui avait été donné aux moines : un domaine sur lequel édifier leur prieuré ou une église paroissiale à laquelle l'adjoindre ?

Le vocable de saint Romain pourrait faire penser que les moines avaient fondé de toutes pièces leur établissement : on connaît en effet saint Romain, premier abbé de Condat dans la deuxième moitié du V^e siècle. Son biographe anonyme écrit vers 520 que le futur abbé avait connu l'idéal monastique dans un monastère lyonnais, que l'on identifie parfois (un peu vite) avec Ainay⁴³. Les premiers moines d'Ayent auraient fort bien pu choisir un tel patron pour leur église. Mais il n'est pas sûr qu'ils le firent. Certes le vocable de saint Romain est connu sans interruption depuis 1107, mais dès que les documents précisent la personnalité du patron, il font allusion, non au père du Jura fêté le 28 février, mais au martyr d'Antioche, fêté le 18 novembre⁴⁴. D'après les répertoires établis par le P. F. Huot, aucun des deux saints homonymes ne paraît dans les livres liturgiques séduinois avant le XV^e siècle⁴⁵. Dans l'état actuel de la documentation, il est donc impossible de savoir si saint Romain abbé a été le premier patron d'Ayent, remplacé plus tard par le martyr d'Antioche, ou si celui-ci est le patron primitif de l'église. Dans ces conditions, aucun argument ne peut être tiré du vocable pour attribuer aux moines d'Ainay la fondation de l'église.

⁴⁰ [...] *statuimus enim ut Sancti Johannis ecclesia, quam Guido, Gebennensis episcopus, in sua vobis parrochia tradidit, ecclesia etiam Sancti Romani de Agentia, in parrochia Sedunensi, item ecclesia de Isingiaco in Aniciensis parrochia, per Ademarum et Pontium episcopos vobis tradita cum pertinentiis suis, cetera etiam quecumque in presenti quinta decima indictione [...] legitime ac quiete vestrum monasterium possidet, quo videlicet tempore vestram ecclesiam, disponente Domino, consecravimus [...] firma vobis vestrisque successoribus et illibata permaneant; Grand Cartulaire de l'Abbaye d'Ainay, publ. par le comte de CHARPIN-FEUGEROLLES et M.-C. GUIGUE, Lyon 1885, t. I, pp. 3-4.*

⁴¹ Pour les dates d'épiscopat de ces deux prélats, voir respectivement *Lexikon für Theologie und Kirche*, Freiburg im Brisgau 1961, Bd 6, col. 974 (art. Le Puy-en-Velay) et *Régeste Genevois*, publ. par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, Genève 1866, p. 60.

⁴² Les donateurs nommés sont contemporains ou presque de la confirmation pontificale. Ils étaient évidemment connus de l'abbé Gauceran et de ses moines. L'auteur d'une donation faite une ou deux générations avant l'abbé Gauceran pourrait être inconnu de lui, et sa largesse n'avoir laissé aucun document dans les archives d'Ainay.

⁴³ Voir *Vie des Pères du Jura*, édition critique par François MARTINE (*Sources Chrétiennes*, n° 142), Paris 1968, p. 251 s.

⁴⁴ Le procès-verbal de la visite pastorale de 1808 (Ap, Ayent, P28) est, à notre connaissance, le premier document qui précise la personnalité du saint patron d'Ayent.

⁴⁵ F. HUOT, *L'Ordinaire de Sion (Spicilegium Friburgense)*, 18), pp. 641 et 655.

Peut-être l'étude architecturale de l'ancienne église d'Ayent permettra-t-elle de reconnaître si sa fonction originelle était monastique ou paroissiale ? L'église actuelle de Saint-Romain a été construite de 1861 à 1866 au nord d'un ancien clocher⁴⁶. Précédemment, l'église était au sud de cette tour. Les fouilles archéologiques qui nous renseigneraient peut-être sur les étapes de sa construction et sur l'évolution de son plan, n'ont pas encore été faites. On peut regretter qu'il n'existe aucun plan cadastral ancien propre à indiquer les dimensions de l'édifice et que nous ne disposions d'aucune vue de l'intérieur.

Il ne reste donc qu'à raisonner sur les dessins assez précis de Raphaël Ritz (1829-1894) et sur l'image plus naïve exécutée en 1821 par Fabien-Romain Fardel (futur curé du lieu)⁴⁷.

Le gabarit de la nef (vue du nord-ouest) ressemble beaucoup à celui de Saint-Pierre-de-Clages, large et relativement bas. Le volume sous le grand toit à deux pans doit se décomposer à l'intérieur entre une nef centrale et deux bas-côtés. Ces derniers sont particulièrement suggérés par deux ouvertures de forme circulaire, tandis qu'une croix de lumière est percée dans le haut du pignon, au-dessus de la nef centrale. La présence d'une sorte de tour-lanterne, apparemment ronde, chevauchant le faite de cette partie de l'église, permet de conclure à celle de supports intérieurs, savoir les arcades entre nef et bas-côtés, avec le mur qu'elles supportent et peut-être une coupole. Suivant le dessin de Ritz, le clocher paraît bâti contre la façade nord de cet élément roman. Les dessins disponibles montrent que cette tour, de même que la tour-lanterne (ou ses restes), se trouvent assez proches de la façade occidentale.

A l'autre extrémité de l'église, la documentation iconographique permet de reconnaître une construction plus élevée que le faite de la partie occidentale : son plan est rectangulaire et sa largeur, indiquée par le toit à deux pans, paraît correspondre à celle de la nef centrale. Il s'agit le plus vraisemblablement d'un chœur moins ancien que la partie occidentale de l'église. Le principe de son plan et son élévation assez considérable pourraient convenir à une construction médiévale relativement tardive. Ce grand chœur est flanqué au nord d'une construction plus basse qui, s'appuyant contre la façade est du clocher, prolonge en l'élargissant au nord, le bas-côté primitif : ce pourrait

⁴⁶ Ces dates de construction sont indiquées dans le procès-verbal de la visite pastorale de 1866 (Ap, Ayent, P246), date à laquelle fut consacrée la nouvelle église. — Le vieux clocher justifierait à lui seul une étude archéologique complète. A premier examen, la partie la plus ancienne monterait jusqu'en dessous des deux étages à fenêtres géminées ; la maçonnerie, fort bien assisée, pourrait appartenir au XII^e ou au XIII^e siècle. Les deux étages supérieurs, construits dans un matériau un peu différent, comprennent un dispositif d'ouverture assez habituel en Valais dans la première moitié du XV^e siècle. La flèche, en partie réparée au XX^e siècle, remonterait, avec ses pans incurvés et ses arêtes saillantes, au XVI^e siècle (c'est peut-être sa construction qui est appelée par le millésime MDXLV gravé sur l'une des pierres à l'angle nord-ouest de la tour).

⁴⁷ Raphaël Ritz (1829-1894) a laissé trois dessins de l'ancienne église d'Ayent dans son *Walliser Skizzenbuch* (Bibliothèque cantonale du Valais, Rh 157) ; il s'agit de deux vues de l'ouest (dont l'une d'assez loin) et d'une vue du nord-est. Le dessin exécuté en 1821 par le futur curé Fardel est une vue du sud à la perspective un peu maladroite ; il est publié dans CRETTEAZ, p. 109.

être une chapelle latérale. Une autre annexe existait au sud du chœur, mais elle semble moins longue que celle du nord. Une petite construction couverte en appentis, adossée à la fois au chevet de l'annexe nord et à celui du chœur, semble être une sacristie.

La description incomplète qui découle des vues extérieures permet d'avancer, mais avec prudence, une hypothèse sur l'église primitive de Saint-Romain. Dans la première moitié du XIX^e siècle, l'élément le plus ancien de l'édifice était sa partie occidentale : c'était à elle qu'étaient venus s'ajouter, dans un ordre que nous ne pouvons plus définir avec certitude, les éléments constitutifs du clocher carré et de la partie orientale de l'église.

La distribution des fenêtres de la façade sud, dessinée par Fardel, suggère celle des travées à l'intérieur du bâtiment. Les restes de la tour-lanterne sont représentés au-dessus de la deuxième travée à partir de l'ouest. Ritz et Fardel mettent tous deux le clocher carré au nord de la lanterne, mais avec un petit décalage vers l'est. Il semble donc que l'édifice primitif ne comportait que deux travées, à l'est desquelles se trouvaient sans doute les absides. Cela serait confirmé par la position de la tour carrée dont la façade orientale, un peu à l'est de la lanterne, aurait été alignée sur le pignon est de la première église : c'est la place la plus ordinaire de nos clochers médiévaux.

Les transformations ultérieures auraient entraîné la démolition des absides et leur remplacement par une nouvelle travée, dont la fenêtre méridionale est visible sur le dessin de Fardel, et dont le mur septentrional venait, selon Ritz, s'appuyer contre le mur est du clocher. Sur cette nouvelle travée s'ouvraient, au centre, le grand chœur rectangulaire, et latéralement, les deux chapelles. Celle du sud avait sa propre entrée, que l'on voit dessinée chez Fardel.

Si l'hypothèse est juste, on aurait affaire, en première époque, à un édifice minuscule, presque entièrement réservé aux offices monastiques. Tout au plus, les « familiers » du prieuré auraient pu trouver place près de l'entrée, dans la travée occidentale. On n'aurait donc pas bâti initialement une église paroissiale, mais le lieu de prière d'une petite communauté religieuse. La parenté des formes de Saint-Romain avec celles, beaucoup plus développées, de Saint-Pierre-de-Clages, permet de penser à une construction du XI^e siècle⁴⁸.

La transformation de la partie orientale pour aboutir aux volumes représentés par les dessins du XIX^e siècle, peut se situer de la dernière partie du XIII^e siècle jusque vers la fin du Moyen Age. L'agrandissement ainsi réalisé donnait à Saint-Romain des dimensions convenant à sa fonction

⁴⁸ Saint-Pierre-de-Clages était comme Saint-Romain d'Ayent un prieuré dépendant de l'abbaye d'Ainay. Sur cette église, voir F.-O. DUBUIS, « L'église de Saint-Pierre-de-Clages : les enseignements tirés du récent chantier de restauration », dans *Bibliothèque Historique Vaudoise*, t. XL, Lausanne 1967.

paroissiale. Mais il est probable que l'on n'a pas attendu si tard pour agrandir la première église monastique, et que des fouilles archéologiques révéleraient que cette extension a été réalisée en plusieurs étapes⁴⁹.

Quoi qu'il en soit, la première église de Saint-Romain suggère que les bénédictins ont d'abord reçu un domaine et y ont construit leur propre lieu de prière. Le sanctuaire bâti au XI^e siècle montre qu'ils n'envisageaient pas encore d'exercer des responsabilités paroissiales.

L'origine des liens entre le prieuré et la paroisse d'Ayent, clairement attestés par les documents à partir de 1329⁵⁰, n'est malheureusement éclairée ni par les textes d'archives ni par la documentation archéologique disponible. Ainsi, le terme d'*ecclesia*, utilisé dans le document pontifical de 1107 pour désigner l'église Saint-Romain, n'indique pas forcément qu'il s'agit déjà d'un sanctuaire à fonction paroissiale : le mot, en effet, peut aussi bien servir à désigner une église priorale.

Pour l'instant, il faut se contenter d'admettre que la chapelle Sainte-Marie-Madeleine d'Argnou, bâtie à la fin du X^e ou au XI^e siècle, ne paraît pas sensiblement plus ancienne que Saint-Romain. Comment dès lors comprendre la fonction du sanctuaire d'Argnou ?

Si l'église Saint-Romain n'est bien à l'origine qu'un sanctuaire monastique sans fonction paroissiale, la chapelle d'Argnou, contemporaine ou à peine plus ancienne, n'en devient pas pour autant le centre paroissial primitif d'Ayent. L'examen architectural du bâtiment paraît l'indiquer assez clairement. Il conviendrait dès lors d'envisager, dans l'ambiance pastorale du temps, qu'il n'existait pas de paroisse constituée sur le coteau de Grimisuat et d'Ayent vers l'an mille ou quelques décennies plus tard. Même si le prieuré de Saint-Romain existait déjà, il pouvait n'exercer aucune fonction pastorale officielle et ne servir qu'à la prière des moines et de leur entourage immédiat (la *familia*). Pour les services occasionnellement célébrés à l'intention de la

⁴⁹ Si l'on pouvait un jour faire des fouilles, il n'est pas évident que l'on obtiendrait des résultats considérables : le sol actuel, au sud du clocher, est en effet très bas et en pente vers le sud. A son maximum de hauteur, il se situe en dessous du sol de l'église ancienne, encore attesté à la base du clocher. Enfin, le terrain peut avoir été bouleversé encore après 1866 par l'établissement de tombes. — L'analyse sommaire que nous avons pu faire de l'église Saint-Romain ne permet pas d'établir une relation sûre avec le texte de 1424 (ACS, Th. 19, Hh, n° 53) qui mentionne « les deux chœurs de l'église, le paroissial et celui de la Vierge Marie ». Ce dernier se retrouve plus tard dans les documents sous l'appellation de « chapelle de la Bienheureuse Vierge Marie du Prieuré » (voir par exemple Ap, Ayent, P2). Il est pour l'heure impossible de savoir si le chœur paroissial (aussi appelé le « grand chœur ») est ou non le chœur que montrent les dessins de Ritz et de Fardel.

⁵⁰ Le 19 août 1329, après la mort du curé Pierre, le prieur d'Ayent (représenté par un procureur) exerce son droit de présentation : il choisit pour desservir la cure un clerc d'Arbaz, Aymon Leyro, et le présente à l'évêque de Sion, qui seul peut lui donner l'institution canonique, c'est-à-dire le droit de régir la paroisse (GREMAUD, *Doc.* n° 1570).

population, on aurait bâti une chapelle à Argnou, peut-être à proximité d'un vieux cimetière de campagne⁵¹ servant depuis longtemps de point commun entre plusieurs hameaux de la contrée.

Comme le premier Saint-Léger de Nendaz⁵², la chapelle d'Argnou aurait été desservie par les responsables d'une « pastorale régionale », ici, des prêtres sédunois.

L'idée, nous l'avons vu, a déjà été émise par l'abbé Tamini. L'organisation d'une véritable paroisse locale, probablement intervenue dans la deuxième moitié du XI^e siècle ou au XII^e, aurait alors utilisé, sur entente entre l'évêché et les bénédictins, les services des moines et de leur propre église. Celle-ci aurait été adaptée, non sans quelque lenteur, à sa nouvelle fonction, tandis que la vieille chapelle, presque abandonnée, conservait dans la nouvelle organisation la petite place d'un souvenir très ancien.

⁵¹ CRETZAZ (p. 90) est le seul à signaler la découverte, dans le pré dit « de la Madeleine », de sépultures qu'il ne date pas. Il n'est pas rare dans le haut Moyen Age que des oratoires funéraires se soient élevés sur le site de très anciens cimetières ou à proximité immédiate ; voir F.-O. DUBUIS, « Vestiges de sanctuaires primitifs et „préhistoire” des paroisses rurales en amont du Léman », dans *Archéologie suisse*, 6, 1983, pp. 90-96.

⁵² F.-O. DUBUIS, *op. cit.*, pp. 157-160.



a)



b)

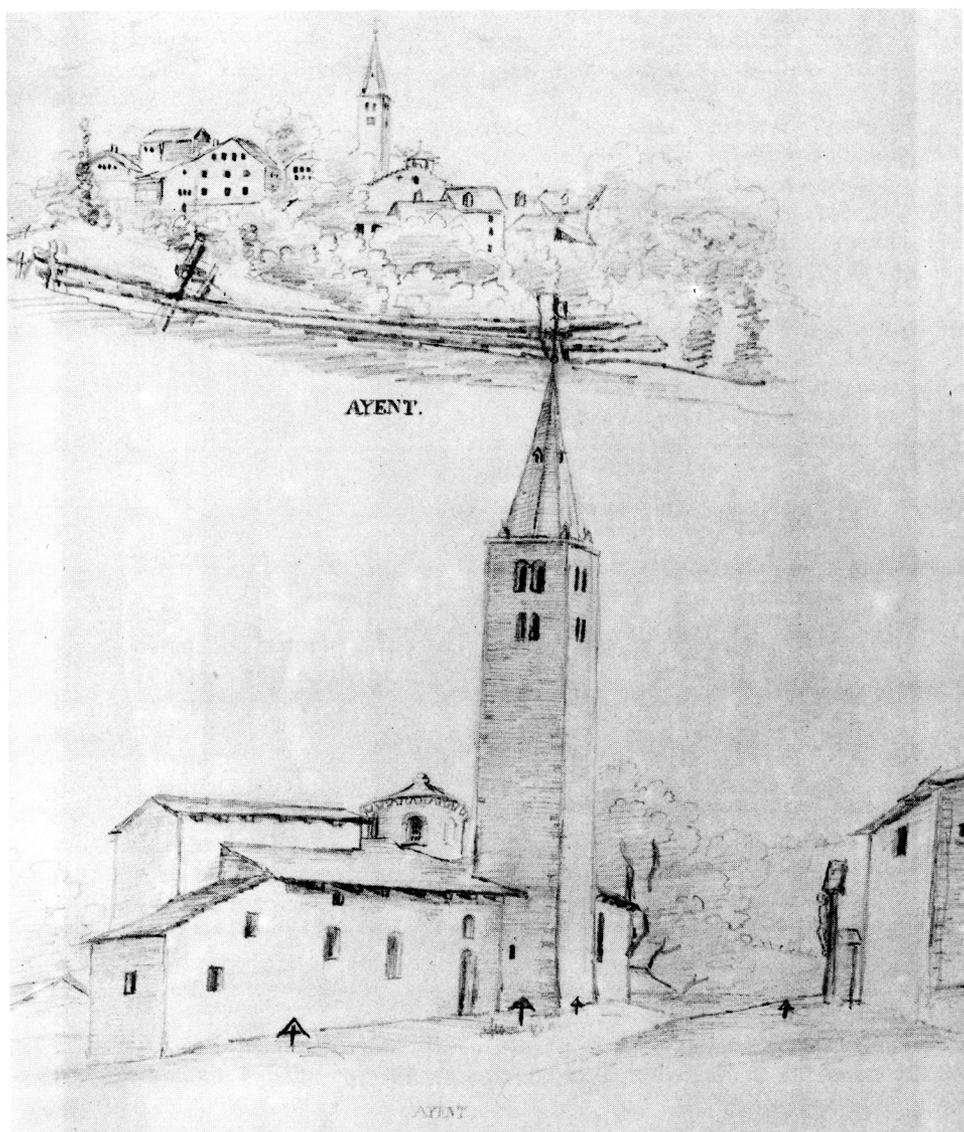
Pl. I. — La chapelle d'Argnou avant sa restauration (Photo Bernard Dubuis).

a) Vue du sud-ouest.

b) Vue du nord.



Pl. II. — L'ancienne église Saint-Romain d'Ayent, vue du nord-ouest ;
dessin de Raphaël Ritz
(Bibliothèque cantonale, Sion), Photo Bernard Dubuis.



Pl. III. — L'ancienne église Saint-Romain d'Ayent, vue partielle du nord-est ;
dessin de Raphaël Ritz
(Bibliothèque cantonale, Sion), Photo Bernard Dubuis.



Pl. IV. — Le retable d'autel de la chapelle d'Argneau (1729).
Photo Monuments historiques (François Lambiel).